

BUT DE LA POLITIQUE

La présente politique vise à établir un cadre cohérent et respectueux pour l'utilisation des symboles nationaux et territoriaux au sein de nos écoles, en favorisant un sentiment d'appartenance à la fois au Canada, au Nunavut et à la francophonie. La CSFN veut établir des pratiques uniformes concernant les symboles nationaux et territoriaux dans toutes les écoles de la CSFN.

1. DÉFINITIONS

Symboles nationaux et territoriaux: Ensemble des représentations officielles reflétant l'identité collective et les valeurs partagées.

Inuit Qaujimagatuqangit (IQ): Ensemble des savoirs traditionnels, valeurs, pratiques et principes transmis par les Inuits depuis des générations et servant de fondement éthique et culturel au Nunavut.

Cérémonies officielles : Événements scolaires formels ou commémoratifs au cours desquels l'école adopte un protocole structuré.

Version trilingue de l'hymne national : Interprétation officielle de l'Ô Canada intégrant les trois langues officielles du Nunavut : le français, l'anglais et l'inuktitut.

Symboles visuels : Éléments graphiques représentant une entité officielle et reconnue pour leur caractère institutionnel ou protocolaire (ex. drapeaux, emblèmes, armoiries).

Protocoles de préséance : Ensemble des règles déterminant l'ordre d'affichage des drapeaux ou symboles officiels.

Participation volontaire : Principe selon lequel aucun élève ne peut être obligé de chanter, de se lever ou de participer à une activité liée aux symboles nationaux et territoriaux.

2. PORTÉE

Favoriser l'éducation civique des élèves en intégrant les symboles nationaux et territoriaux de manière pédagogique et significative.

Honorer le contexte culturel du Nunavut et les principes de l'Inuit Qaujimagatuqangit.

Respecter la diversité des perspectives au sein de notre communauté scolaire.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

La Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN) reconnaît l'importance des symboles nationaux et territoriaux dans l'éducation civique de ses élèves, tout en honorant le contexte culturel unique du Nunavut et les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ).

L'École des Trois-Soleils et toute école future de la CSFN opèrent sur le territoire traditionnel du Nunavut, établi selon les revendications territoriales inuites. Cette réalité fondamentale guide notre approche envers les symboles et protocoles nationaux et territoriaux, dans un esprit de réconciliation et de respect mutuel.

3.1 Respect de l'Inuit Qaujimajatuqangit

Toute pratique liée aux symboles nationaux et territoriaux doit être compatible avec les principes de l'IQ, notamment :

- *Piliriqatigiinniq* – Principe visant la collaboration, la solidarité et le travail collectif au bénéfice du bien commun.
- *Aajiiqatigiinniq* – Processus de prise de décision par consensus, écoute et discussion ouverte.
- *Qanuqtuurniq* – Valeur encourageant l'innovation, la créativité et l'ingéniosité dans la résolution de problèmes.

3.2 Approche inclusive et pédagogique

L'utilisation des symboles nationaux et territoriaux doit contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance et soutenir des objectifs éducatifs, tout en favorisant un dialogue interculturel ouvert et respectueux. Les pratiques doivent être inclusives et respecter les sensibilités des différentes communautés représentées dans nos écoles.

3.3 Identités multiples et complémentaires

La CSFN reconnaît que ses élèves et leur famille peuvent porter des identités multiples et complémentaires : nunavummiut, canadienne, francophone, inuit, et autres. Notre approche vise à célébrer cette richesse plutôt qu'à créer des tensions identitaires.

4. MODALITÉS D'APPLICATION

4.1 Hymne national (Ô Canada)

Plutôt qu'une pratique quotidienne obligatoire, la CSFN adopte une approche pédagogique et contextuelle :

1. **Cérémonies officielles** : L'hymne national sera chanté lors des cérémonies officielles de l'école (rentrée scolaire, remise des diplômes, jour du Souvenir, assemblée mensuelle) ou toutes autres occasions reconnues comme officielles par l'équipe-école.
2. **Versión trilingue** : Lorsque l'hymne est chanté, il sera présenté en version trilingue, si possible (français, anglais, inuktitut) afin de refléter les trois langues officielles du territoire et de promouvoir l'inclusion linguistique. La version trilingue peut alterner les langues entre les couplets ou combiner des segments dans chaque langue afin de refléter la diversité linguistique du territoire.
3. **Intégration curriculaire** : L'histoire et la signification de l'hymne national seront enseignées dans le cadre scolaire.

4. **Participation volontaire** : Aucun élève ne sera contraint de chanter ou de se lever. La participation est encouragée, mais demeure volontaire, dans le respect des convictions personnelles et familiales.

4.2 Drapeau et symboles visuels

Les drapeaux du Canada, du Nunavut et le drapeau franco-nunavummiut seront affichés de manière respectueuse et équitable sur les mâts à l'extérieur de l'école. Les protocoles de préséance seront respectés conformément aux normes en vigueur au Nunavut et selon la politique PEMA 202 - encadrement des activités thématiques en milieu scolaire. L'ordre établi est le suivant : drapeau du Canada en premier, suivi du drapeau du Nunavut, puis des autres drapeaux institutionnels.

5. RÉVISION ET ÉVALUATION

Cette politique sera révisée tous les trois ans ou plus tôt si les circonstances l'exigent. La direction générale présentera un rapport annuel au Conseil sur l'application de cette politique.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entrera en vigueur dès son adoption par le Conseil des commissaires de la CSFN.